

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APE

Date : 10 février 2018, 10 heures

Présents : BERLAND Jean-Louis, BOURDAUD Ghislaine, BOURDAUD Gérard, BRUGEL Christophe, DASPREZ Marie Nicolle, MEHUL Michel, BELABAS PLOUGONVEN Nadia, FLANDRIN Catherine, BLANCHARD Marine, GANDEMER Sophie

Procurations : de Clara BAUER, Céline DUPUY, Pauline MATHE Martine MORATILLE

1°) Rapport Moral présenté par le président : Christophe Brugel

Bilan général

Pour cette assemblée toutes les personnes qui ont eu recours aux services de l'A.P.E. (à jour ou non de cotisation) ces trois dernières années ont été convoquées par courrier papier soit 130 personnes.

Il est force de constater que l'APE est perçue comme un fournisseur de services et ne mobilise pas ses adhérents.

C'est une petite équipe qui fait fonctionner l'association. 4 nouvelles personnes se proposent pour jouer un rôle actif à l'APE cette année (Jean-Louis BERLAND, Nadia BELABAS PLOUGONVEN, Catherine FLANDRIN, Marine BLANCHARD).

Les permanences

Elles sont assurées par deux bénévoles le mercredi après-midi.

Le président a assuré quelques permanences le samedi matin en début d'année.

Les instruments

cf. voir en annexe les planches présentées à l'assemblée

- Location des instruments : 30 sur 2017/2018
- Achat d'instruments pour le parc de l'A.P.E. 2 flûtes traversières
- Entretien et réparations des instruments

Location vente

L'A.P.E. achète l'instrument. La famille rembourse chaque mois sans intérêt. Cette activité doit rester ponctuelle mais elle est bien volontiers mise en place, Elle n'est proposée qu'aux familles ayant déjà loué un instrument pendant trois ans.

Les livres de formations musicales (F.M.) et les partitions

L'association des parents d'élèves du conservatoire de Ste Geneviève a été dissoute. L'APE de St Michel assure depuis 3 ans la vente de partitions aux élèves de St Geneviève des Bois.

Les partitions

Il faut faire la publicité auprès des familles et des professeurs du fait que toute partition peut être achetée via l'APE pour un prix au moins aussi avantageux qu'internet. La commande peut être faite par mail et la partition est en général disponible la semaine suivante. De même pour les accessoires (cordes, anches, pupitres, métronomes, housses, coussin violon, chiffons d'entretien pour instrument à vent...).

Internet a réduit le volume d'activité de ce service. Le bureau a décidé de maintenir car certains « livres » ne sont pas disponibles sur Internet et les prix pratiqués par le commerçant

(«Musique et Sons» à Juvisy) sont compétitifs. Les commandes sont honorées rapidement (trois jours).

Les livrets de FM.

La direction avait indiqué (pour 2017-2018) que les livrets seraient les mêmes entre les conservatoires de Sainte-Geneviève des Bois et de Saint-Michel-sur-Orge. Les professeurs de Sainte-Geneviève des Bois ont fait des choix différents. De nombreux invendus résultent de ce manque de coordination. La synchronisation a été effective uniquement en 2016.

L'A.P.E. ne fait aucune marge sur la vente des livres de F.M. et des partitions. (Association à but non lucratif). Les réserves de trésorerie se font par les locations et les cotisations.

Le site internet de l'A.P.E. renseigne les adhérents sur :

- Les horaires d'ouverture de l'APE
- Les instruments du parc A.P.E. disponibles
- Les services de l'APE

Nadia BELABAS se propose de redonner vie au site qui n'est pas mis à jour régulièrement.

2°) Bilan Financier présenté par la trésorière : Marie-Nicolas DASPRESZ

Voir en annexe les planches présentées à l'assemblée.

Recettes

- **Les locations**

Elles sont réglées par les adhérents.

- **Les cotisations**

Tous les parents ou élèves du conservatoire sont membres de droit de l'association. Comme il s'agit de l'association des parents d'élèves et amis du conservatoire, les adhésions des sympathisants sont aussi acceptées et donnent accès aux services offerts par l'association.

- La cotisation de 8 € est encaissée au moment de la location de l'instrument.
- La cotisation de 3€ (adhésion sans location d'instrument) est plus difficile à gérer. Elle est demandée au moment des commandes de partitions et d'achat de matériel, autres que livres de formation musicale et cahiers musicaux lignés.

Veiller à plus de vigilance lors des commandes de partitions

Dépenses

Dans les dépenses diverses, on trouve

- L'assurance
- Les fournitures de bureau et les timbres

3°) Point de lucidité sur le fonctionnement du conservatoire et l'avenir de l'A.P.E.

Quelles solutions mettre en place pour que les parents connaissent l'association et s'y investissent ?

- L'APE est de fait un partenaire du conservatoire favorisant l'accès de la musique à tous et à ce titre les services administratifs pourraient en faire la publicité. Les inscriptions se faisant essentiellement par internet, le dossier d'inscription au conservatoire devrait comporter un lien vers le site de l'A.P.E.
- l'A.P.E. pourrait éditer des marque-pages glissés systématiquement dans les partitions et livret de formation musicale (voire des marque page accroche porte 'chut je fais ma musique').

Les relations de l'A.P.E. avec la municipalité et le conservatoire

Le 12 décembre 2017 le conservatoire de St Michel sur Orge et la municipalité ont organisé un conseil d'établissement auquel furent invités l'A.P.E. et les parents d'élèves. A ce jour, un brouillon de compte-rendu a été envoyé au président de l'APE.

La municipalité n'ignore pas les difficultés actuelles du conservatoire, notamment

- le stress des parents en raison de la mauvaise organisation des cours et du défaut d'information.
- la dégradation de l'ambiance au conservatoire malgré les efforts de plusieurs professeurs pour maintenir des projets et des manifestations ouvertes

À cet égard, l'A.P.E. pourrait jouer le rôle d'un lanceur d'alerte, en interpellant au besoin la municipalité.

Interrogations sur la place du conservatoire de SMO dans le paysage culturel et éducatif.

Le conservatoire est rattaché à la direction des affaires scolaires et non à celle de la culture. Il n'est pas donc pas considéré comme le volet musical d'une politique culturelle, mais simplement comme un lieu d'apprentissage à destination des jeunes. La politique municipale en matière musicale et culturelle ne semble donc pas englober le conservatoire comme en témoignent des faits problématiques :

- Il est difficile d'utiliser l'Espace Baschet pour les manifestations du conservatoire,
- Pour la Fête de la Musique 2018, la municipalité engage des musiciens professionnels extérieurs au conservatoire. Les élèves ainsi que les professeurs du Conservatoire ne sont pas invités à participer à cette fête. Il n'est rien prévu au conservatoire de St Michel sur Orge.

Mutualisation Conservatoires SMO et SGDB

La mutualisation des deux conservatoires (Saint-Michel-sur-Orge SMO, Sainte-Geneviève-des-Bois SGDB) et de leur direction ne paraît pas claire. Le dispositif n'a pas à notre connaissance été évalué et on ne trouve pas d'indication de pilotage concerté. Il apparaît à de nombreux membres que le fait que les conservatoires de SMO et SGDB aient une direction commune a contribué à dégrader la situation de l'établissement de SMO.

On peut se poser légitimement la question du devenir du conservatoire de SMO. La crainte de devenir une « annexe » de SGDB est bien présente.

Lors de sa création, la communauté d'agglomération « Cœur d'Essonne » a intégré les conservatoires d'Arpajon, Breuillet et Saint-Germain lès Arpajon. Les habitants des communes de

l'agglomération (dont SMO) ayant aussi un conservatoire contribuent au financement du conservatoire de leur ville ainsi qu'à celui de trois municipalités citées ci-dessus. Dans les publications de la communauté d'agglomération, les rédacteurs ne font de la publicité que pour les spectacles des conservatoires de l'agglomération. (NDLR : Cela est « normal » selon la ville car seul les conservatoires financés par l'agglo sont publiés dans le journal de l'agglo)

La location des instruments

Le conservatoire possède un parc d'instruments utilisés précédemment pour les dispositifs CHAM (Classes en Horaires Aménagés Musique). Ces instruments sont actuellement inutilisés et non entretenus.

En 2013, il avait été décidé qu'une convention entre la municipalité et l'A.P.E. serait signée afin de transférer à l'A.P.E. le parc instrumental du conservatoire (les instruments resteraient la propriété de la ville mais l'entretien serait assuré par l'APE qui l'amortirait en louant les instruments). Cette affaire est toujours en suspens.

Une délégation de l'APE envisage de demander un rendez-vous avec Madame la Maire Sophie RIGAULT afin de discuter de ces questions.

4°) Election du bureau

Le quorum n'étant pas atteint lors de la 1^{ère} assemblée générale de 10h00, la convocation à l'assemblée générale de 11h00 permet de procéder à l'élection du bureau.

Président	M Christophe BRUGEL
Vice-Président	M Michel MEHUL
Trésorière	Mme Marie-Nicolle DASPRESZ
Trésorier-Adjoint	M Jean-Louis BERLAND
Secrétaire	Mme Ghislaine BOURDAUD
Secrétaire-Adjointe	Mme Nadia BELABAS PLOUGONVEN

Le rapport moral et financier, ainsi que la composition de bureau, ont fait l'objet d'un vote unanime des adhérents présents ou représentés.